La typologie des cellules paysagères

1. Aquatique

Cellule paysagère dont la physionomie est liée à la présence d'une lame d'eau libre plus ou moins colonisée par des végétations d'hydrophytes, à laquelle peuvent s'associer 25 % de végétations diverses (herbacée ou ligneuse), généralement établies en ceinture de la pièce d'eau et largement dépendantes d'elle.

Ex : *Charetea fragilis*, *Lemnetea minoris*, *Potametea pectinati*, *Ruppietea maritimae*

2. Chaméphytique

Surface occupée à plus de 50 % par des végétations de chaméphytes (landes, garrigues basses …). Les végétations chaméphytiques succulentes des estuaires (notamment à salicornes pérennes) entrent dans cette catégorie. Les autres types de végétations, quand ils sont présents, sont généralement des fourrés pionniers et des pelouses. Le substrat minéral non végétalisé peut également couvrir une surface conséquente. Ce type de cellule correspond à des biotopes à très fortes contraintes (pauvreté en nutriments, sols sursalés…).

Ex : *Calluno vulgaris - Ulicetea minoris*, *Rosmarinetea officinalis*, *Cisto ladaniferi - Lavanduletea stoechadis*. L'Ericion tetralicis est le plus souvent traité en cellule paysagère de tourbière. *Salicornietea fruticosae*.

3. Culturale

Cellule paysagère dont la physionomie est imprimée par la présence de cultures herbacées (généralement annuelles), au sein desquelles la végétation adventice vivace et annuelle se développe de manière assez éparse.

Ex : *Stellarietea mediae*, *Agropyretea pungentis* (*Agropyretalia intermedio-repentis*)

4. Forestière

Cellule paysagère dont la physionomie est liée à la présence de végétations forestières dont la strate arborescente est haute et dense, de telle manière que la flore herbacée du sous-bois, conditionnée par la faible luminosité et les autres paramètres du climat forestier, est très différente de la flore des milieux ouverts environnants. Les végétations associées (clairières, chemins, lisières internes, etc.) également conditionnées par le climat forestier, relèvent elles aussi de ce type de cellule. Des végétations à strate arborescente plus basse et plus claire peuvent être présentes, elles s'inscrivent en général dans la dynamique cyclique de cicatrisation de la forêt et leur sous-bois est peu différent de celui de la forêt fermée. Les clairières et coupes associées représentent moins de 25 %.

5. Forestière pionnière

Cellule paysagère dont la physionomie est attachée à la présence de végétations dont la strate arborescente est moyennement haute (7 à 15 m environ) et peu dense, de telle manière que la flore herbacée du sous-bois et des milieux associés est peu différente de la flore des milieux ouverts parce que les conditions microclimatiques sont encore peu contraignantes. La flore herbacée du sous-bois est donc souvent composée d'espèces de friches et d'ourlets. Les espèces de la strate arborescente sont des espèces ligneuses pionnières aux bonnes capacités de dispersion et à la croissance rapide (*Betula*, *Salix*, *Populus*, *Pinus*, etc.). Comme la colonisation est récente et synchrone, la strate arborescente est équienne et peu structurée.

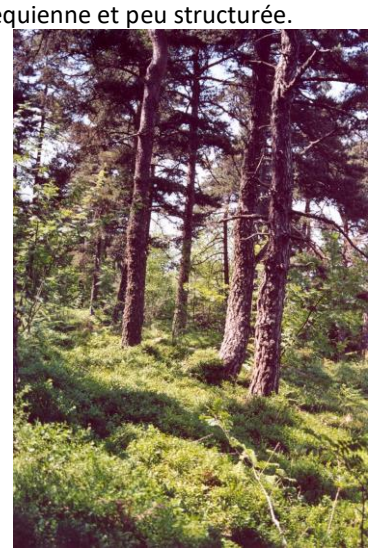

6. Minérale peu végétalisée

Cellule paysagère très peu couverte par la végétation, hormis la végétation cryptogamique (souvent éparse) et parfois une végétation herbacée annuelle assez clairsemée. La physionomie est donnée par le substrat nu. Les végétations pionnières herbacées et ligneuses apparaissent par plages mais elles sont de faible surface et ne couvrent pas significativement le substrat. S'observe typiquement en situation d'éboulis, de dalles rocheuses, de parois, de falaises, sur les estrans...
Ex : grèves alluvionnaires : *Chenopodion rubri*, *Bidention tripartitae*, *Heleochloion schoenoidis*.

7. Pelousaire

Cellule paysagère dont la physionomie est liée à la présence de pelouses occupant plus de 75 % de la surface, que ces pelouses soient hygrophiles, mésophiles ou xérophiles.

Ex : *Festuco valesiacae - Brometea erecti*, *Nardetea strictae*, *Koelerio glaucae - Corynephoretea canescentis*, *Littorelletea uniflorae*, *Sedo albi - Scleranthetea biennis*, *Violetea calaminariae*.

8. Plantation

Cellule paysagère plantée de ligneux assez denses, de plus de 5 mètres de haut. La strate herbacée n'étant plus entretenue, elle a très souvent un faciès herbacé haut, sauf en fin de cycle où la végétation commence à présenter des affinités avec les formations forestièrers. Ce type de cellule paysagère est souvent très homogène mais il est possible de trouver de petites clairières occupées par une végétation herbacée haute, des voies de communication, des fossés et de petits plans d'eau.

9. Prairiale

Cellule paysagère dont la physionomie est attachée à la présence de végétations de prairies vivaces couvrant plus de 50 % de la surface. La cellule intègre également les végétations associées aux végétations prairiales dominantes : entrées de parcelles surpiétinées, reposoirs à bétail, végétations herbacées hautes, etc.

10.Prairiale fauchée

Cellule paysagère dont la physionomie est liée à la présence de végétations de prairies vivaces fauchées couvrant plus de 50 % de la surface. La fauche produit des paysages assez homogènes du point de vue phytocénotique, avec peu de végétations associées à la végétation prairiale *sensu stricto*. En fonction de l'intensité et de la régularité de la fauche, on pourra néanmoins trouver des végétations d'ourlets associées, liées à la déprise. Dans ces paysages fauchés, quelques parcelles peuvent héberger une végétation de prairie pâturée. Dans les entrées de parcelles, se trouvent quelques végétations de milieux piétinés.

Ex : *Brachypodio rupestris - Centaureion nemoralis*, *Trifolio montani - Arrhenatherenion elatioris*, *Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris*, *Bromion racemosi*, *Oenanthion fistulosae*…

11.Prairiale pâturée

Cellule paysagère dont la physionomie est fixée par la présence de végétations de prairies vivaces pâturées couvrant plus de 50 % de la surface. Le pâturage produit des paysages hétérogènes à l'échelle parcellaire, avec des entrées de pâture hébergeant des végétations piétinées, des reposoirs à bestiaux dont la végétation est celle d'une friche nitrophile, des abreuvoirs aux végétations aquatiques et amphibies, des rochers, des fourrés ponctuels... Quelques parcelles peuvent héberger une végétation de prairie fauchée.
Ex : *Cynosurion cristati*, *Oenanthion fistulosae*, *Lolio perennis - Plantaginion majoris*, *Mentho longifoliae - Juncion inflexi* (pp), *Ranunculo repentis - Cynosurion cristati*, *Potentillion anserinae*

12.Recolonisation

Cellule paysagère de physionomie mixte, associant des végétations herbacées hautes et des végétations arbustives associés à d'autres végétations (souvent des végétations de pelouses ou de prairies, des chaméphytaies, des éléments ponctuels de forêt pionnière...). Ce type de cellule paysagère est lié à une dynamique active, non contrainte par la gestion : herbages à l'abandon, coupes forestières en cours de recolonisation, etc. Néanmoins, cette dynamique peut être assez lente, voire très lente (systèmes dunaires, roselières boisées).

Ex : **Fourrés** (non exhautif) *Cytisetea scopario-striati*, *Crataego monogynae - Prunetea spinosae*, *Franguletea alni* ; **Végétations herbacées hautes** (non exhaustif) *Phragmito australis – Magnocaricetea elatae, Onopordetalia acanthii*, *Melampyro pratensis - Holcetea mollis*, *Trifolio medii - Geranietea sanguinei*, *Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium*, *Galio aparines - Urticetea dioicae*, *Epilobietea angustifolii* ; **Friches** de l'*Equiseto ramossisimi - Elytrigion campestris*, etc...

13.Verger

Cellule de paysage définie par une gestion d'arbres fruitiers.

14.Vigne

Cellule paysagère définie par une gestion de vignes.

Rédaction : Emmanuel Catteau (CBN de Bailleul), Guillaume Choisnet (CBN du Massif central), Jérôme Millet (AFB)